Envoyé en préfecture le 24/05/2019
Reçu en préfecture le 27/05/2019
Affiché le 2019-195
ID : 028-200069953-20190523-19_05_09-DE

Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Jeudi 23 Mai 2019

n° 19_05_09

Objet de la délibération :

Révision du SCOT des Portes Euréliennes d'Île-de-France : arrêt du projet

Nombre de conseillers :
En exercice : 62
Présents : 43
Pouvoirs : 11
Votants : 54

Date de la convocation :
17/05/2019

Secrétaire de séance :
François BELHOMME

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai, à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Jacques WEIBEL, Michel SCICLUNA, Stéphane LEMOINE, Jean-Luc DUCERF, Sandrine DA MOTA, Christian LE BORGNE *(suppléant de Gérald GARNIER)*, Éric SÉGARD, Gérard WEYMEELS, Didier CHARPENTIER, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Jean-Pierre GÉRARD, Annie CAMUEL, Françoise RAMOND, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Guy DAVID, Danièle BOMMER, Marie-Cécile POUILLY, Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Claudette FEREY, Jean-Pierre RUAUT, Joël REVEIL, Pierre GOUDIN Jacques LELONG, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Martine DOMINGUES, Christian BELLANGER, Geneviève LE NEVE, Jean-Paul MALLET, Anne-Hélène DONNAT, Daniel MORIN Michel CRETON, Patrick LENFANT, Bernard DUVERGER, Pierre BILIEN, Patrick LÉONARDI, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Thierry DELARUE *(suppléant de Bernard MARTIN)*, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Anne BRACCO donne pouvoir à Jean-Pierre GÉRARD
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU
Pascal BOUCHER donne pouvoir à Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET donne pouvoir à Didier CHARPENTIER
Lionel COUTURIER donne pouvoir à Martine DOMINGUES
Dominique CHANFRAU donne pouvoir à Anne-Hélène DONNAT
Jean-Luc GEUFFROY donne pouvoir à Jean-Paul MALLET
Carine ROUX donne pouvoir à Michel CRETON
Raynal DEVALLOIR donne pouvoir à Pierre BILIEN
Marc MOLET donne pouvoir à Philippe AUFFRAY
Michèle MARTIN donne pouvoir à Patrick LÉONARDI

Absents excusés :
Catherine AUBIJOUX, Valérie CHANTELAUZE, Dominique LETOUZÉ, Jean-Noël MARIE, François TAUPIN, Bruno ESTAMPE, Antony DOUEZY, Chrystel CABURET

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 143-19 à 21 et R 143-7 ;
Vu la délibération du conseil communautaire du 22 mars 2018 ayant prescrit la révision du schéma de cohérence territoriale et ayant fixé les modalités de la concertation rappelées ci-dessous,
Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ayant eu lieu au sein du conseil communautaire le 17 mai 2018,
Vu le projet de schéma de cohérence territoriale et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

Il est rappelé à l'organe délibérant, par le vice-président chargé du dossier, les conditions dans lesquelles la révision du schéma de cohérence territoriale a été menée, à quelle étape de la procédure elle se situe, et il est procédé à la présentation du projet de révision.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, (1 voix contre : Thierry DELARUE, 3 abstentions : Anne BRACCO *(ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GÉRARD)*, Bernard DUVERGER et Patrick LENFANT),

Envoyé en préfecture le 24/05/2019
Reçu en préfecture le 27/05/2019
Affiché le
ID : 028-200069953-20190523-19_05_09-DE

Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France

DÉCIDE de tirer le bilan de la concertation

Rappel des modalités de concertation définies par la délibération le 22 mars 2018

- organisation de réunions d'informations et d'échanges au cours de la phase de révision du document ;
- mention de la concertation sur le site internet de la communauté de communes avec possibilité de faire parvenir les remarques et suggestions ;
- publication d'articles sur l'avancement de la révision permettant à chacun de s'approprier les enjeux de la démarche (via le site internet notamment) ;
- mise à disposition du public des éléments du dossier validés par le conseil communautaire au siège de la communauté de communes, et sur son site internet.

Présentation des actions de concertation mises en œuvre par la collectivité

- Organisation de 5 réunions publiques (1 par pôle du territoire et donc par bassin de vie)
  - 27 novembre 2018 à Épernon
  - 30 novembre 2018 à Pierres
  - 5 décembre 2018 à Gallardon
  - 7 décembre 2018 à Auneau Bleury-Saint- Symphorien
  - 11 décembre 2018 à Nogent-le-Roi

- Organisation de 5 réunions de travail sur la définition du DOO au cours desquelles ont été invités tous les conseillers municipaux du territoire :
  - 9 octobre 2018 sur les enjeux identitaires (économique et résidentiel)
  - 6 novembre 2018 sur la stratégie résidentielle
  - 26 novembre et 4 décembre 2018 sur la stratégie commerciale
  - 29 janvier 2019 sur l'identité environnementale

- Organisation de réunions thématiques pour alimenter le diagnostic. Ces réunions ont permis de recueillir les avis des acteurs du territoire (commerçants, agriculteurs).

- Réalisation d'une lettre du SCOT, récapitulant les principaux axes du projet de territoire, et distribué dans chaque foyer, en novembre 2018. Elle a permis également d'annoncer les réunions publiques.

- Animation d'un onglet spécial du SCOT sur le site internet de la communauté de communes.
  - Une page explicative sur les enjeux du SCOT
  - Une page sur le SCOT en vigueur (SCOT du canton de Maintenon)
  - Une page sur la révision du SCOT avec les documents validés et téléchargeables (diagnostic, PADD et procès-verbal du débat PADD en conseil communautaire)
  - Une page relative aux modalités de concertation de la révision du SCOT
  - Une adresse mail pour contacter le chargé de mission en charge du SCOT (possibilité de faire parvenir des questions et/ou remarques sur l'avancement du projet)

- Mise à disposition des documents de travail au siège de la communauté de communes

Bilan thématique des actions de concertation

- Sur la thématique de l'**agriculture**

La réunion organisée le 11 septembre 2018 avait pour objectif de prendre en compte les enjeux agricoles sur le territoire. Cette réunion a réuni une cinquantaine d'exploitants agricoles et une dizaine d'élus. Elle a permis de mettre en avant le dynamisme des agriculteurs du territoire ; l'augmentation de la surface agricole utile en est un excellent marqueur. Ce dynamisme se traduit aussi par une volonté des exploitants de diversifier leur activité. Le projet de territoire et les orientations du DOO ont, dès lors, été ajustés pour intégrer cet enjeu de diversification (renforcement des diagnostics agricoles, marges de manœuvre pour le développement d'activités connexes à proximité des sites d'exploitation).

Envoyé en préfecture le 24/05/2019
Reçu en préfecture le 27/05/2019
Affiché le 2019-195
ID : 028-200069953-20190523-19_05_09-DE

Cette réunion a aussi permis aux agriculteurs de mettre en lumière les difficultés de recrutement d'une main d'œuvre peu qualifiée. Cela a notamment été pris en compte dans les objectifs de diversification de l'offre de logement pour élargir les possibilités d'accueil du territoire.

- Sur la thématique du **commerce**

Plusieurs réunions ont été organisées sur la thématique du commerce. Ces réunions en lien avec le SCOT, et en partenariat avec la caisse des dépôts et des consignations (étude annexe), ont permis de réunir les acteurs du territoire et les commerçants.
Globalement, il a été mis en évidence la difficulté de maintenir des commerces de proximité face au développement des grandes surfaces périphériques. La notion de complémentarité développée dans le SCOT du canton de Maintenon n'a pas porté ses fruits... Il ressort également de ces réunions, que le commerce de proximité ne se décrète pas ; il faut que la collectivité mette en place un environnement favorable (qualité des espaces publics, valorisation des flux, préservation d'un équilibre avec les commerces périphériques). En outre, les réunions publiques de l'automne 2018 ont mis en évidence le besoin de maintenir des clients à proximité de ces commerces de proximité.
Tous ces éléments ont permis de construire la nouvelle stratégie de développement économique du territoire, basée en grande partie sur la volonté de densifier les secteurs de centre-bourg (ramener des clients potentiels) et de créer l'environnement favorable pour le développement du commerce (orientations d'aménagement sur la thématique du commerce dans les PLU et PLUi).

- Sur la thématique du **développement résidentiel**

Le travail de diagnostic avec les élus a permis de mettre en évidence le problème de développement des villages (SCOT en vigueur trop restrictif) et de densification des bourgs-centres (trop ambitieux). Ce constat a permis d'ajuster le DOO pour proposer un modèle de développement résidentiel où chacun aura un rôle à jouer ; l'objectif du SCOT en la matière est de diversifier l'offre résidentielle.
Lors des réunions publiques, la diversité des milieux bâtis a été soulignée. C'est une force pour le territoire d'offrir des possibilités de développement dans les tissus urbains et ruraux. L'équilibre proposé dans le DOO correspond aussi à cette volonté de maintenir cette identité plurielle.

- Sur la prise en compte des **changements climatiques et de l'environnement**

Les réunions publiques de l'automne 2018 ont aussi et surtout mis l'accent sur le rôle du SCOT en matière de prise en compte des changements climatiques et de l'environnement au sens le plus large. Cet enjeu a notamment été intégré dans les réflexions sur l'organisation du DOO ; il a ainsi été décidé de débuter le document « réglementaire » du SCOT par une partie sur les orientations relatives à l'organisation du territoire où l'on retrouve plusieurs objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. On pense notamment aux objectifs d'intensification des centres-bourgs qui, outre le maintien des commerces de proximité, participent à la limitation de l'étalement urbain et donc à la réduction des déplacements.
La prise en compte des risques engendrée par les changements climatiques répond aussi à la volonté d'adaptation du territoire. Enfin, une partie a été intégrée pour s'assurer de la soutenabilité du projet de territoire notamment vis à vis de la ressource en eau et des mobilités induites.

- Sur la prise en compte de **l'identité du territoire**

Le travail de diagnostic avec les élus et les diverses réunions publiques ont également mis en évidence l'enjeu de la préservation et de la mise en valeur de l'identité du territoire. Cette identité réside autant dans la diversité des paysages que dans la qualité des formes urbaines et du tissu bâti. Ces éléments ont donc été précisés dans le rapport de présentation et mis en valeur dans le DOO.

- Sur la thématique de la **mobilité**

Sur les enjeux de mobilité, les élus et les participants aux réunions publiques ont toujours mis en avant la volonté de valoriser la ligne ferroviaire entre Chartres et Paris. Il s'agit effectivement d'un axe de communication majeur sur lequel il serait intéressant de s'appuyer pour le développement futur.

Envoyé en préfecture le 24/05/2019
Reçu en préfecture le 27/05/2019
Affiché le 2019-199
ID : 028-200069953-20190523-19_05_09-DE

Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France

Cet objectif s'est notamment traduit dans le DOO par une obligation de réaliser des diagnostics fonciers plus fins dans les secteurs proches des gares (moins de 500m).
Sur les enjeux de limitation des flux de marchandises à proximité des secteurs d'habitation, le SCOT prévoit à minima de proposer à l'échelle locale un développement économique cohérent avec les nuisances engendrées. C'est justement dans cet objectif que les élus ont décidé de rabattre les activités de logistique à proximité de la RD 910 et du pôle d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Bilan de la concertation
En résumé, la concertation a fait ressortir des spécificités du territoire et des enjeux que le simple diagnostic n'aurait pas permis de mettre en lumière. Les réunions avec les différents acteurs (agriculteurs, commerçants, habitants...) ont enrichi le diagnostic mais aussi les réflexions des élus au moment de l'élaboration du projet de territoire et de la définition des objectifs du DOO.
Par ailleurs, cette concertation a aussi permis de diffuser l'information sur l'ensemble du territoire avec un site internet actualisé avec les derniers documents validés par les élus. La diffusion de la lettre du SCOT est venue compléter ce dispositif et annoncer des réunions publiques animées à l'échelle des bassins de vie.

CONSIDERE comme favorable le bilan de la concertation présentée,

DECIDE de poursuivre la procédure,

DECIDE d'arrêter le projet de révision du schéma de cohérence territoriale de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

PRECISE que le schéma de cohérence territoriale sera communiqué aux personnes publiques associées définis à l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme ;

INFORME que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés pourront recevoir communication du projet de schéma de cohérence territoriale à leur demande ;

INFORME que toute personne ou tout organisme, notamment les associations agréées peuvent consulter au siège de la communauté de communes le projet de schéma de cohérence territoriale ;

AUTORISE M. le président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Epernon, le 27 mai 2019

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE DE FRANCE 28

Stéphane LEMOINE